



Zuständig Stefan Held
Telefon 031 925 15 02
Fax 031 925 12 22
E-Mail sheld@gvb.ch

Datum Ittigen, 08.12.2020

Transmis à tous les
corps de sapeurs-pompiers
du canton de Berne

Forfait pour l'équipement des jeunes sapeurs-pompiers

Chers camarades

Dans le rapport d'automne, vous avez été informés que les JSP seront à l'avenir gérés par les CSP et vous serez indemnisés pour chaque JSP actif incorporé chez vous.

Juste à temps pour Noël, nous sommes heureux de pouvoir vous verser une somme forfaitaire de **CHF 1'000.00 / jeunes** pour l'équipement des JSP existant.

Afin que nous puissions verser le montant forfaitaire le plus rapidement possible, nous vous demandons de faire ce qui suit :

- Tous les membres actifs des JSP (l'année prochaine) doivent être enregistrés dans le WinFAP, avec le grade "**JFW**", au plus tard le **23 décembre 2020**
- Facturation (31 décembre 2020 au plus tard) par le CSP à l'ISP de l'AIB avec un montant forfaitaire de CHF 1'000.00 / JSP. La somme forfaitaire peut être demandée pour les JSP qui remplissent les conditions suivantes :
 - Âge compris entre 14 et 18 ans (né entre **2003 et 2007**)
 - Cours de base JSP réussi/terminé

Cette somme forfaitaire unique est mise à la disposition des CSP pour l'équipement des JSP dans un but précis. L'équipement doit répondre aux exigences des instructions concernant les sapeurs-pompiers (ISP). Un équipement complet de protection contre l'incendie (niveau 2) n'est pas nécessaire.

Pour tous les JSP qui suivront le cours de base à partir de 2021, la procédure et l'indemnisation seront réglées dans un aide-mémoire.

Christian Bieri ou Stefan Held répondent volontiers à vos questions par rapport aux JSP.

Cordiales salutations

Assurance immobilière Berne AIB



Peter Frick
Inspecteur cantonal des sapeurs-pompiers



Stefan Held
Responsable intervention et formation